Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences - Sciences et Humanités
2020-2021 – N°13

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **« Sciences et Technologies »** mention **« Sciences et Humanités »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

LICENCE 1ère année
Semestre 1, Semestre 2 et jury d'année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Marie ANGLADE Suppléant(e) : Jean-Yves BRIEND Liste des membres : Jean-Yves BRIEND et Gaëtan HAGEL **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences :**

LICENCE 2ème année
Semestre 3, semestre 4 et jury d'année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Simona BODEA Suppléant(e) : Lionel NGUYEN VAN THE Liste des membres : Cristel PORTES, Lionel NGUYEN VAN THE **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

LICENCE 3ème année
Semestre 5 (tous parcours confondus), Semestre 6 et JURY DE MENTION (tous parcours confondus)
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Julien BERNARD Suppléant(e) : Florence BOULC'H Liste des membres : Gabriel NEVE et Florence BOULC'H **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences :**

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Université d'Aix Marseille · AMU ·

La Doyenne
Laurence MOURET
Faculté des Sciences